

# Comment épargner davantage pour la retraite?



Saviez-vous que l'assurance vie permanente comprend à la fois des composantes d'assurance et de placement? Cette combinaison peut vous offrir la protection financière dont vous avez besoin en plus d'un moyen fiscalement avantageux d'épargner pour la retraite, au-delà des cotisations maximales à un REER et à un CELI.

Si vous gagnez un salaire élevé, avez besoin d'une assurance vie et désirez épargner davantage pour la retraite, vous pouvez rehausser votre régime d'épargne grâce au Régime de retraite assurée de BMO Assurance. Cette stratégie combine une assurance vie permanente rentable et un placement à imposition différée en un seul régime.

**Une façon économique et efficiente sur le plan fiscal pour épargner en vue de la retraite – au-delà des cotisations maximales à un REER et à un CELI.**

Si vous cotisez déjà le maximum à votre REER et à votre CELI, vous pouvez profiter de ce régime novateur pour bonifier votre revenu de retraite et profiter des avantages suivants :

- Assurance vie permanente non imposable
- Accumulation à imposition différée de vos primes dans le régime – au-delà des cotisations maximales à un REER et à un CELI
- Revenu supplémentaire libre d'impôt à la retraite par le truchement d'un prêt (ou d'une marge de crédit) de tierce partie

## Voici son fonctionnement :

### Avant la retraite...

De concert avec votre conseiller, déterminez vos objectifs financiers globaux, y compris vos besoins en matière d'assurance vie et de revenu de retraite. Tenez compte du montant que vous mettez de côté dans votre REER, votre CELI et vos autres régimes d'épargne.

Comme l'assurance permanente constitue la base de ce régime, vous devrez ensuite présenter une proposition d'assurance et recevoir l'approbation pour une assurance vie de BMO Assurance. Lorsque votre proposition sera approuvée, les primes seront affectées à une composante de placement à imposition différée. Les sommes s'accumuleront ensuite dans ce compte de placement (moins les frais d'assurance) sur une base d'imposition différée jusqu'au moment de votre retraite.

**Toute croissance d'un placement dans une police d'assurance vie permanente est exonérée d'impôt sur l'accumulation à concurrence des limites stipulées par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.**

### À la retraite...

Vous pouvez demander un prêt auprès d'un prêteur tiers en cédant la valeur de rachat de votre police en garantie. Le montant du prêt en question pourra ensuite être utilisé pour bonifier votre revenu de retraite sur une base non imposable.

**Un revenu non imposable – au moment où vous en avez le plus besoin !**

Votre prêteur vous avisera du montant maximal que vous pouvez emprunter en cédant en garantie la valeur de rachat accumulée dans votre police. En fonction des modalités de votre prêt, des versements d'intérêts pourraient être requis. Cependant, le prêteur peut offrir des options pour que les intérêts soient capitalisés ou financés par d'autres emprunts. Au décès, la prestation de décès non imposable prévue par la police d'assurance vie sera utilisée pour rembourser le prêt. Tout excédent sera versé à vos bénéficiaires désignés.

Par exemple, examinons le cas de Maxime et de Marie, tous deux âgés de 45 ans. Les deux ont cotisé le maximum à leur REER et prévoient prendre leur retraite à 65 ans. Ils détiennent également un autre portefeuille de fonds communs de placement créé aux fins de leur retraite, mais celui-ci est imposable tous les ans. De concert avec leur conseiller, ils constatent qu'ils pourraient épargner 15 000 \$ de plus par année et qu'ils ont besoin d'une protection d'assurance vie permanente supplémentaire de 380 000 \$. Maxime et Marie recherchent un régime économique et efficient sur le plan fiscal qui pourrait les aider à atteindre tous leurs objectifs.

## La solution : le Régime de retraite assurée de BMO Assurance

### Une comparaison des valeurs

	Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance	Portefeuille de placement imposable classique <sup>^</sup>
Dépôt annuel (pendant 10 ans)	15 000 \$	15 000 \$
Taux de rendement	4,50 %	5,00 %
Revenu après impôt prévu (de l'âge de 65 à 85 ans)	16 280 \$	16 280 \$
Capital d'assurance vie de base	384 023 \$	0 \$
Valeur brute du patrimoine (à l'âge de 85 ans)	985 246 \$	0 \$
Solde du prêt (à l'âge de 85 ans) (à 5,50 % par année)	592 950 \$	0 \$
Valeur nette du patrimoine (à l'âge de 85 ans) (après remboursement du prêt et impôts)	392 295 \$	0 \$

À l'âge de 65 ans, Maxime et Marie réussissent à obtenir un prêt en cédant la valeur de rachat de leur police en garantie au prêteur, ce qui leur permet d'emprunter jusqu'à concurrence de 90 % du montant de la valeur de rachat.

### Voici les résultats en utilisant le Régime de retraite assurée de BMO Assurance :

- Maxime et Marie détiennent maintenant un régime d'épargne efficient sur le plan fiscal en plus de leur REER et de leur CELI.
- La composante de placement du régime prévoit l'accumulation de fonds sur une base d'imposition différée.
- À la retraite, ils pourront céder la valeur de rachat de leur police en garantie pour obtenir un prêt (ou une marge de crédit) d'une tierce partie; le prêt pourra être utilisé pour générer un revenu de retraite non imposable – au moment où ils en auront besoin.
- Le solde impayé du prêt sera remboursé à l'aide de la prestation non imposable prévue par leur police d'assurance vie, toute somme excédentaire étant versée au bénéficiaire désigné.

Consultez votre conseiller pour de plus amples renseignements et découvrez si le Régime de retraite assurée de BMO Assurance est tout indiqué pour vous.



Ici, pour vous.<sup>SC</sup>

## Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous engageons à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.

Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur [bmoassurance.com](http://bmoassurance.com)

## Connectez-vous

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :



**BMO Société d'assurance-vie**  
60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



1-877-742-5244



[bmoassurance.com/conseiller](http://bmoassurance.com/conseiller)

Nota : Cet exemple est basé sur une police d'assurance conjointe dernier décès du Régime d'assurance vie entière Protection Patrimoine de BMO Assurance (La Vague v45.0) et ne présente que des résultats futurs projetés en fonction d'un ensemble d'hypothèses qui varieront au fil du temps. Les résultats réels ne sont pas garantis et fluctueront. La présente illustration est incomplète si certaines pages de l'illustration du logiciel La Vague sont manquantes.

<sup>^</sup> Selon l'hypothèse que les revenus du fonds équilibré sont répartis de la façon suivante : 50 % d'intérêt, 30 % de dividendes, 10 % de gains en capital non réalisés et 10 % de gains en capital réalisés; moyennant un taux d'imposition personnel des dividendes de 38 %, un taux d'imposition des particuliers de 50 % et des frais d'homologation de 1,5 %.

Les prêts sont assujettis aux modalités des prêteurs tiers. BMO Société d'assurance-vie ne garantit pas l'accessibilité ni votre admissibilité à de tels prêts.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Le contenu de cette présentation provient de sources que nous croyons fiables; nous ne pouvons toutefois pas en garantir l'exactitude.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

<sup>MC/MD</sup> Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.